

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 230629.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Eau Potable - création ou modification de branchement, Intervention en urgence pour renouvellement d'un PI + fuite sur vanne. PI n°31088003 au 4 rue du Clocheton à BRAX, par la société SETOM sise 22 avenue Dassault à TOULOUSE (31500) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **A compter du 06 juillet 2023 et jusqu'au 07 juillet 2023, de 09h00 à 16h00, la société SETOM est autorisée à procéder aux travaux Eau potable, création ou modification de branchement, Intervention en urgence pour renouvellement d'un PI + fuite sur vanne. PI n°31088003 au 4 rue du Clocheton à Brax.**

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 2 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : Alternat - Occupation de 1 file – Occupation de la contre-allée
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Stationnement interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 29 juin 2023

Le Maire,
Thierry ZANATTA